



Bottens, le 17 février 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

## Commission des finances

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

### Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 2020-01

*relatif au*

### Changement du mode de calcul du plafond d'endettement

---

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie les 27 janvier et 10 février, afin de statuer sur l'objet en titre.

Actuellement le plafond d'endettement est calculé **au brut**. C'est-à-dire que l'ensemble des revenus est pris en considération, soit : CHF 4'640'000.00 multiplié par un coefficient de 250%, ce qui donne un total de CHF 11'600'000.00.

La proposition de la municipalité, conformément à ce qui se pratique déjà dans certaines communes, est de calculer le plafond d'endettement **au net**, c'est-à-dire que seuls les revenus fiscaux et du patrimoine administratif non affecté sont déterminants pour le calcul. Soit la somme de CHF 3'200'000.00 multipliée par le coefficient de 250%, donne un total de CHF 8'000'000.00. Cette proposition permettra d'avoir une plus grande marge de manœuvre en cas d'investissement non productif (endettement prévisionnel 2021 CHF 2'630'000.00). Elle ne prétéritera pas les futurs investissements productifs comme ceux pour le battoir et pour la place du Carro.

#### Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2020-01 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal : s

1. D'accepter le changement de mode de calcul du plafond d'endettement et de le calculer désormais net.
2. D'adopter un nouveau plafond d'endettement au net de CHF 8'000'000.-

Les membres de la Commission des finances incorpore

David Bailly, Président

Patrick Oyon

Hervé Pittet

Michel Panchaud, Rapporteur